

# Golfe : les hélicos dans l'étau

Suivant la demande du ministre des Transports, l'usage des hélisurfaces par les compagnies commerciales est plus contraint que jamais. L'association Halte-Hélico dénonce une « duperie ».

« Je m'y étais engagé, c'est chose faite. Nous renforçons durablement la protection des habitants et de la nature, en réduisant massivement les vols d'hélicoptère dans la presqu'île de Saint-Tropez », a déclaré tout dernièrement le ministre des Transports, Clément Beaune, sur le réseau social X, ex-Twitter, dans la foulée de la publication de l'arrêté portant sur la réglementation des hélisurfaces dans le golfe de Saint-Tropez. Un document attendu par nombre de résidents et d'associations de défense de l'environnement depuis que Clément Beaune a affiché, fin mai, son ambition de réduire de 80 % le va-et-vient de ces aéronefs autour de la presqu'île tropézienne. L'arrêté 2023 reprend la mouture précédente dans les grandes lignes (lire ci-contre) avec des évolutions notables mais sans grand chambardement par rapport à celles déjà engagées. Ce qui s'explique notamment par la méthode de calcul utilisée par les services de l'État. En effet, la préfecture a fait savoir que l'annonce de Clément Beaune de réduire de 80 % les survols ne concerne pas l'hélicoptère de Grimaud ni l'aéroport

de La Mole mais uniquement les hélisurfaces situées au cœur de la presqu'île de Saint-Tropez. Dans ce cadre restreint, les changements mis en place en 2022 ont déjà permis de baisser le nombre de mouvements de 67 % ».

### Pour Halte-Hélico, le compte n'y est pas

Selon les autorités, cette pression supplémentaire sur les hélicoptéristes devrait donc suffire à atteindre un objectif en grande partie déjà rempli. Néanmoins, l'association Halte Hélico reste, une fois de plus, sur sa faim. « Nous sommes écoeurés », souffle son président Jean-Claude Molho qui estime que l'amélioration annoncée par le ministre n'est qu'une « duperie ». Si le militant reconnaît une amélioration de la situation depuis l'an dernier, celui-ci l'estime « tout au plus de 25 à 30% et se demande s'il faut l'attribuer aux nouvelles règles ou au contexte politique et économique, étant donné que la Gendarmerie des transports aériens est impuissante à surveiller plus de 100 hélisurfaces ». Outre le manque de moyens alloués à la surveillance, ce dernier pointe également du doigt l'ab-



Les nouvelles règles contraignent un peu plus les compagnies d'hélicoptères. (Photo doc. V.-m.)

sence de restrictions du nombre des hélisurfaces. « Selon la préfecture, il y a actuellement 36 hélisurfaces commerciales dans le Golfe, contre 11 avant 2022. Il y a donc moins de mouvements sur certaines hélisurfaces mais ces vols sont reportés sur de nouveaux sites ouverts par les compagnies », affirme Jean-Claude Molho. Par ailleurs, celui-ci affirme qu'il « existe aussi une centaine d'hélisurfaces à usage privé dont certaines, selon nos obser-

vations, sont utilisées pour des vols commerciaux ». Pour leur part les compagnies aériennes spécialisées voient sans doute d'un mauvais œil cet étau qui se resserre année après année. Contacté dernièrement par Var-matin, le dirigeant de l'une de ces sociétés et gestionnaire de l'hélicoptère de Grimaud a souligné n'a « pas souhaité commenter la réglementation ».

P. PA.

## Les nouvelles mesures

Ce nouvel arrêté prévoit les changements suivants :  
■ Allongement à un mois et demi la haute saison, où les restrictions sont importantes. En l'occurrence, celle-ci démarre désormais au 1<sup>er</sup> mai et s'arrête au 15 octobre, tandis qu'elle ne débutait qu'au 15 juin dans l'arrêté de 2022.  
■ Diminution d'un tiers du nombre de mouvements pour les hélisurfaces à usage « commercial » sur cette période. Ainsi, un maximum de 6 mouvements quotidiens et de 14 mouvements hebdomadaires sont désormais autorisés contre 8 et 20 mouvements, respectivement, l'année passée.  
■ Restriction du nombre de rotations hebdomadaires autorisées en basse saison, toujours pour les zones d'atterrissage commerciales. Lesquelles passent de 16 par hélisurface l'an passé à 12 au maximum en 2023.

## EN BREF

### Le pilote d'un scooter meurt après une collision à La Seyne

Un grave accident s'est produit hier, en fin de matinée, à La Seyne. Sur l'avenue Salvador Allende, face à la boulangerie Rose, un véhicule de type Citroën C1 est entré en collision avec un deux roues de 125 cm<sup>3</sup> pour une raison encore indéterminée. Le pilote du deux roues, touché grièvement, a été pris en charge par les pompiers et le médecin du Smur. Décision a été prise de le transférer très rapidement vers un hôpital de Toulon. Pour gagner du temps, un hélicoptère de la Sécurité civile a été dépêché sur place. En vain. Le pilote a finalement succombé à ses blessures dans la journée. Une enquête a été ouverte par la police nationale pour déterminer la cause des faits.

F. D.

### Percutée par un bateau, une baigneuse décède dans le golfe de Saint-Tropez

Hier en fin de journée, une femme est décédée au large du Cap Lardier, entre La Croix-Valmer et Cavalaire. Alors qu'elle se baignait en pleine mer, probablement après s'être mise à l'eau à partir d'un yacht, la victime a été violemment heurtée par un bateau, loué dans la journée à Cavalaire. Le conducteur n'aurait pas vu la femme qui était à l'eau et l'aurait percutée avant de faire demi-tour et de la remonter sur son embarcation tout en appelant la SNSM. L'enquête, entre les mains de la Brigade nautique des Issambres de la gendarmerie, est en cours.

P. PA.

## Et aussi

### Incendie du Prao à Sainte-Maxime : après le sinistre, l'enquête

Au lendemain de l'incendie ayant ravagé une partie du restaurant de plage Le Prao, l'événement était encore sur toutes les bouches à Sainte-Maxime. Nombreux ont apporté leur soutien à l'équipe de l'établissement, fermé jusqu'à la fin de la saison. Quelques chuchotements se sont élevés pour évoquer l'éventualité d'une origine criminelle à ce sinistre. « Le restaurant de plage de la Tortue à Saint-Raphaël, qui a des associés communs, avait déjà brûlé il y a deux ans », pointe du doigt un esprit affûté. Ce dernier détail n'a d'ailleurs pas échappé aux enquêteurs de la

gendarmerie qui ont alors fait appel à des techniciens en identification criminelle (TIC) pour passer le restaurant au peigne fin. « Nous avons effectivement imaginé qu'il pouvait y avoir un lien entre ces deux incendies. C'est pour cela que nous les avons fait intervenir des TIC, spécialement dépêchés depuis La Valette. Il s'agissait de bétonner les analyses », confirme un officier de la compagnie de Gassin. La piste accidentelle est pour l'heure largement privilégiée, « il a été déterminé que l'origine des flammes se situe au niveau d'un disjoncteur, précise le gendarme qui souligne toutefois que l'enquête est toujours en cours ».

P. PA.

BILINGUAL EDITION

# GUIDE DES VINS

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## 150 VINS À DÉGUSTER

AVEC  
LE NOUVEAU GUIDE DES VINS

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR DU GROUPE NICE-MATIN.

### DISPONIBLE

DANS NOS KIOSQUES ET POINTS DE VENTE.

GROUPE nice-matin